

CONTRAT ANNUEL A FLOT

AVANTAGES ET CONDITIONS

Conditions particulières en capitainerie

*En fonction des places disponibles

UN CONTRAT POUR NAVIGUER

★ 12 mois à flot

★ Réseau Passeport Escales

Sous condition de déclaration d'avis de croisière avant 12h :

• Nombre de nuitées illimité à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum à chaque escale dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan (sauf Houat et Hoedic : (1 nuitée /an hors juillet et août)

• 4 nuitées offertes dans chacun des ports partenaires du réseau Passeport Escales, à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum.

• Entre le 1er mai et le 30 septembre : **BONUS** escales

→ 8 nuitées d'absence déclarées en continu = 2 nuitées bonus

→ 15 nuitées d'absence déclarées en continu = 6 nuitées bonus

» Les nuitées bonus sont à utiliser dans tous les ports du réseau hors ports de la Compagnie des Ports du Morbihan avant le 31cembre de l'année en cours

» 1 nuitée bonus maximum par port

La déclaration d'absence est à effectuer avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi

★ Possibilité de séjourner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan * (sauf Houat et Hoedic)

En fonction des places disponibles, du 01/01 au 31/03 et du 23/11 au 31/12, à condition de rester sur le même type d'amarrage que dans son port d'attache (ponton/ Corps-mort).

Extrait des tarifs 2026 euros TTC

Utilisez l'application "Plaisance Morbihan" et accédez facilement aux différents services.

UN CONTRAT POUR ENTREtenir SON BATEAU

★ 10 % sur les manutentions

★ **BONUS** manutention

Si 20 nuitées de croisière déclarées et constatées entre le 1er juin et le 30 septembre, vous bénéficiez sur le terre-plein :

→ gratuité d'une manutention ou 1 Aller/Retour 24h ou

→ remise de 50% sur 1 Aller/Retour 48h ou 7 jours

» Avantages valables jusqu'au 1er juin de l'année suivante

★ Gratuité de 8 semaines consécutives sur terre-plein *

Emplacement terre-plein et bers inclus au Port de Porh Er Bleye du 01/10 au 31/01 ou 4 semaines gratuites, emplacement uniquement du 01/10 au 31/05 dans les autres ports équipés de la compagnie sous réserve de disponibilité (réservation préalable obligatoire).

★ Terre-plein été gratuit *

Gratuité d'un séjour à terre de 2 semaines consécutives minimum entre le 1er juin et le 30 septembre (incluant un minimum de 15 jours dans un port équipé de la Compagnie. Gratuité de l'emplacement, des manutentions (mise à terre, mise à l'eau et ber). Préavis de 2 mois (sous réserve de disponibilité).

UN CONTRAT POUR APPORTER DE LA SOUPLESSE CONTRACTUELLE ET FINANCIERE

★ Contrat annuel tacitement reconductible

★ Facilités de règlement

Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/01 au 15/10 ou

Escompte de 1.5% pour règlement comptant avant le 31/01.

Possibilité de paiement en chèques vacances

★ Suspension printemps -été

Remise de 2 % par semaine d'absence du port d'absence entre le 1er juin et le 30 septembre.

» Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 1 mois

★ Suspension annuelle

Possibilité de suspendre à tout moment son contrat pour une durée comprise entre 1 et 3 ans maximum.

» Suspension possible au delà d'un délai d'un an suivant la prise d'effet du contrat.

La date de reprise de contrat doit être transmise au bureau du port au plus tard 2 mois avant l'échéance (avec une durée obligatoire d'un an).

» Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 2 mois

★ Carte plaisance Morbihan

Accès gratuit aux services liés à la **carte Plaisance Morbihan Premium** dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan : accès sanitaires, wifi, points Nautics, capitainerie numérique

BONUS → attribution de points Nautics pour toute utilisation

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99	14,99	15,99	16,99	17,99	18,99	19,99	20,99	21,99	22,99	23,99	24,99	25,99	26,99	27,99	28,99	29,99
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60	4,75	4,90	5,05	5,20	5,35	5,50	5,65	5,80	5,95	6,10	6,25	6,40	6,55	6,70	6,85	7,00
PASSEPORT MORBIHAN PONTON		1435	1596	1806	1983	2166	2350	2541	2737	2940	3150	3366	3585	3810	4198	4685	5195	5555	6279	6655	7421	7822	8235	8661	9098	9549	11408	12119	12854	13614	14378	15142
PASSEPORT MORBIHAN		1097	1220	1347	1478	1611	1749	1892	2040	2192	2350	2511	2675	2844	3135	3500	3882	4145	4677	4957	5528	5827	6135	6453	6780	7117	8501	9033	9584	10154	10725	11297
PASSEPORT MORBIHAN MULTI COQUE		1296	1442	1593	1747	1905	2068	2237	2412	2592	2778	2969	3163	3362	3706	4138	4590	4900	5529	5860	6536	6889	7254	7629	8016	8414	10050	10679	11331	12004	12680	13356

Contact : 02 97 44 01 23

arradon@compagniedesportsdumorbihan.fr

port-arradon.com

SAPL COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

Capital social 32 396 170 € - SIREN : 317 823 409 - RCS Vannes

Siège social : Hôtel du département - Vannes

Correspondance au 18 rue Alain Gerbault - CS 62221 - 56008 Vannes Cedex

L'OFFRE PASS-PORTS ESCALES

Une offre plus simple et plus avantageuse en 2026



+150 ports partenaires et + de 500 nuitées offertes.

Nuitées offertes en illimité* dans les 25 ports de la Compagnie des Ports du Morbihan en 2026.

*Dans la limite de 2 nuits consécutives par escale.

Exception Houat et Hoëdic : 1 nuitée offerte dans chaque port entre septembre et juin, payant en juillet et août).

Nuitées offertes dans les ports partenaires du réseau Pass-Ports Ecales.

- ➔ • Suppression des regroupements de ports
- 4 nuitées offertes dans chaque port

NOUVEAU **Nuitées Bonus*** : pour toute absence déclarée en continu du 1^{er} mai au 30 septembre.

- 8 nuitées d'absence = 2 nuitées bonus
- 15 nuitées d'absence = 6 nuitées bonus

*Valables dans tous les ports du réseau jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dans la limite d'1 nuitée par port.
Les nuitées doivent être déclarées et en continu.



Avec votre contrat, sous réserve de
déclaration d'avis de croisière avant 12 h
vous bénéficiez
des 2 premières nuitées d'escale offertes
dans les ports du réseau Passeport Escales*

Comment déclarer vos croisières :



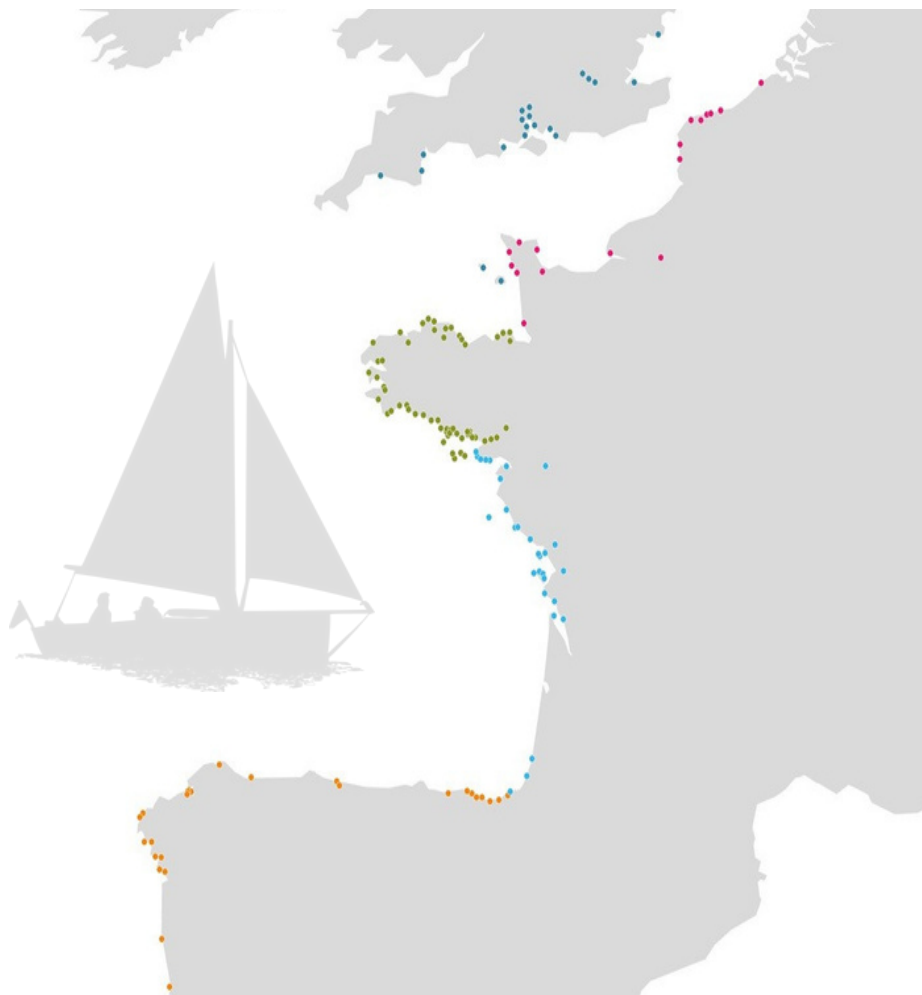
Sur l'application
« Plaisance Morbihan »



Sur le site de votre port
d'attache rubrique
« ma capitainerie numérique »



Par téléphone
02 85 52 04 54



* : Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie
** : Valide du 01/01 au 31/12 sauf du 01/07 au 31/08

GRANDE BRETAGNE	
Jersey St Heller	4
Guernsey St Peter	4
Torquay Marina	4
Brixham Marina	4
Plymouth Queen Anne's Battery	4
Hamble Mercury Yacht Harbour	4
Port Hamble Marina	4
Hamble Point Marina	4
Hamworthy Cobb's Quay Maina	4
Hythe Marina Village	4
Southampton Ocean Village Marina	4
Southampton Shamrock Quay	4
Southampton Saxon Wharf	4
Hayling Island Northney Marina	4
Hayling Island Sparkes Marina	4
Bray Marina	4
Windsor Marina	4
Chertsey Penton Hook Marina	4
Chatam Maritime Marina	4
Ipswich Woolverstone Marina	4

MANCHE ET MER DU NORD	
BELGIQUE	
KYCN Nieuwpoort	4
Royal Belgian Sailing Club	4
HAUTS DE FRANCE	
Dunkerque Marina	4
Dunkerque YC Mer du Nord	4
Gravelines	4
Port de Calais	4
Boulogne Marina	4
Etaples Sur Mer	4
SEINE MARITIME	
Le Havre	4
Rouen	4
MANCHE	
Port de Carentan	4
St Vaast La Hougue	4
Cherbourg Port Chantereyne	4
Port Diélette	4
Barneville Carteret	4
Port Bail Sur Mer	4
Granville Port de Hével	4

BRETAGNE NORD	
ILE ET VILAINE	
ST Malo Port des Sablons	4
ST Malo Port Vauban	4
CÔTES D'ARMOR	
Plouër Sur Rance	4
Port de Saint Cast	4
Pléneuf Val André Dahouët	4
Saint Brieux Port du Légue	4
Saint Quay Port D'Armor	4
Lezardrieux	4
Binic	4
Paimpol	4
Pontrieux	4
Tréguier	4
Perros Guirec Le Linkin	4
Perros Guirec Ploumanac'h	4
Trébeurden	4

FINISTERE	
Morlaix	4
Roscof	4
L'aber Wrac'h	4
Brest Le Château	4
Brest Le Moulin Blanc	4
Camaret sur Mer	4
Crozon Morgat	4
Douarnenez Port Rhu et Tréboul	4
Audierne	4
Port Lesconil	4
Loctudy	4
Combrit Sainte Marine	4
Port La Forêt	4
Concarneau	4
Névez Port Manec'h et Kerdruc	4
Moëlan Sur Mer Bélon	4
Clohars Carmoël Doëlan	4
Le Pouldu Laita	4
Le Pouldu Laita (SIVU)	4

BRETAGNE SUD	
MORBIHAN	
Larmor Plage Kernevel	illimitées
Lorient Centre	illimitées
Port Louis	illimitées
Hennebont	illimitées
Guidel	illimitées
Gavres	illimitées

Locmiquélic	illimitées
Etel	illimitées
Groix Tudy	4
Belle Île Sauzon	4
Belle Île Le Palais	4
Île Hoedic Argol et La Croix	1**
Île Houat Saint Gildas	1**
Quiberon Port Haliguen	illimitées
La Trinité Sur Mer	illimitées
Locmariaquer	4
Auray Saint Goustan	illimitées
Arradon Ports du Golfe	illimitées
Baden Port Blanc Île aux Moines	illimitées
Vannes	illimitées
Arzon Port du Crouesty	illimitées
Arzon Port Navalo	illimitées
Arzon mouillages	4
Sarzeau Saint Jacques	illimitées
Damgan Pénerf	illimitées
Arzal Camoël	illimitées
La Roche Bernard	illimitées
Folleux	illimitées
Redon	illimitées

CÔTE ATLANTIQUE	
LOIRE ATLANTIQUE	
Piriac sur mer	4
La Turballe	4
Le Croisic	4
La Baule Le Poulliguen	4
Pornichet	4
Nantes Métropole	4
Couëron	4
Erdre	4
Métropole Bélem	4
Trentemoult	4
Les Portes de l'Atlantique	4
Pornic Le Noëveillard	4
Île d'Yeu Port joinville	4

VENDEE	
ST Gilles Croix de Vie Port La Vie	4
Les Sables d'Olonne Port Olona	4
Les Sables d'Olonne Quai Garnier	4
Talmont St Hilaire Bourgenay	4
CHARENTE MARITIME	
La Rochelle Les Minimes	4
La Rochelle Le Vieux Port	4
Marans	4

Île de Ré Saint Martin	4
Île de Ré La Flotte	4
Oléron Le Château d'Oléron	4
Oléron Le Douhet et Boyarville	4
Oléron Saint Denis	4
Rochefort	4
Royan et Bonne Anse	4
Mortagne Sur Gironde	4
GIRONDE	
Verdon Sur Mer Port Médoc	4
LANDES	
Capbreton	4
PYRENES ATLANTIQUES	
Anglet Port du Brise Lames	4
Port d'Hendaye	4

ESPAGNE	
PAYS BASQUE	
Hondarribia	4
Orio	4
Getaria	4
Mutriku	4
Bermeo	4
Bilbao RC Martimo Del Abra	4
Saint Sebastien Donostia	4
Zumaia	4
ASTURIES	
Gijon Marina Yates	4
Puerto Deportivo de Gijon	4
GALICE	
RCN De Ribadeo	4
Marina Viviero	4
RCN La Coruna M. Real	4
CN Ria de Ares	4
CN de Sada	4
Sada Marina	4
La Corogne Marina Coruna	4
CN de Camarinas	4
Marina MUXIA	4
A Pobra do Caraminal	4
Marina Muros	4
RCN de Portosin	4
Vilanova de Arousa	4
CN de Portonovo	4
Marina Combarro	4

PORTUGAL	
Povoa de Varzim	4
Porto Atlântico	4